



Récupération TVA immobilière 20%

Par **chacha757583**, le **08/07/2021 à 11:24**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté un bien en VEFA soumis à une TVA de 20%. rnrnL'intérêt pour moi d'acheter ce bien était de pouvoir le revendre dans quelques années et me faire alors une plus value. Avec une TVA à 20% autant vous dire que je vais devoir attendre longtemps avant de faire une plus value...rnrnJ'ai un peu regardé sur internet mais je m'aperçois que pour pouvoir se faire rembourser cette TVA, il faut être en LMNP ou LMP pendant au moins 20 ans. rnrnOr, je ne souhaite pas louer cet appartement, mais y habiter pendant un certain temps. rnrnAussi connaissez vous un autre moyen pour pouvoir être remboursée au moins partiellement de cette TVA ? rnrnJ'espère avoir été claire... :) rnrn rnrnMerci pour vos retours !